



Febelgra
united in
graphics

n°07

FIRST

sept 2020

Bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl

IMPRESSION



Accord
sectoriel

Chiffres sectoriels
commerce extérieur

Chômage
temporaire

édition



- 2**
Sommaire
- 3**
Édito
- 4**
Accord sectoriel
- 6**
Nouveau régime chômage temporaire
- 7**
Suez
- 8**
Chiffres sectoriels
du commerce extérieur
- 9**
Postes vacants du secteur graphique
- 10**
Chiffres de secteur de l'industrie
graphique européenne
- 14**
Afwerkingsatelier t'Etiket
- 15**
Nouvelle collègue
- 16**
En bref
- 17**
Activités
- 18**
Salaires et charges
Pourcentages ONSS
Charges sociales
Indice salarial
Indices papier
- 19**
LuxoArt®Silk
- 20**
Partners in creativity



First Impression est le bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl
www.febelgra.be

Suivez-nous sur les médias sociaux :



www.linkedin.com/company/febelgra
www.facebook.com/febelgra
www.instagram.com/febelgra
www.twitter.com/febelgra

Redaction Ann Kestens - Kelly Ciancimino - Marisa Bortolin - Marc Vandenbroucke

Adresse Febelgra asbl, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles -
T + 32 2 680 06 68 - info@febelgra.be

Impression Antilope De Bie Printing

E.R. Marc Vandenbroucke, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles -
Membre d'Union des Éditeurs de la Presse Périodique asbl

ÉDITO

LE COVID-19

on en parlera encore pendant un moment..

Marc Vandebroucke – Directeur Général

Dans l'édition précédente de votre magazine mensuel, nous avons encore des perspectives positives pour la reprise de notre économie et d'une vie sociale «normale».

Cependant, après quelques semaines de vacances, le bilan s'est retourné et nous attendons avec incertitude ce que l'automne nous apportera. Heureusement, l'enseignement reprend le 1er septembre et l'avancée des connaissances a permis de faire en sorte que notre économie ne soit plus paralysée. Bien entendu, les mesures de précaution, tant sur le plan social que professionnel, restent essentielles.

Nous espérons que les annulations ou l'absence de commandes prendront

bientôt fin et que nos entreprises pourront à nouveau travailler à plein régime.

En tant que fédération sectorielle, nous avons déjà tout mis en œuvre en collaboration avec les partenaires sociaux afin d'éviter que les coûts salariaux n'augmentent davantage, et même de les diminuer temporairement (pages 4-5).

Dans ce numéro, nous avons également le plaisir de vous annoncer l'arrivée d'une nouvelle ambassadrice Febelgra (page 15).

L'importance d'une fédération sectorielle forte est plus claire que jamais en ces temps. Nous appelons

donc tous les membres actuels et potentiels à soutenir davantage notre «coalition». Ceci est très important pour motiver les gouvernements et les autres parties prenantes à propos de notre portefeuille de produits circulaire, tangible et durable.

Peu de temps après avoir reçu cette édition, vous serez à nouveau invité à participer à une enquête sectorielle afin de mettre nos intérêts communs en évidence .

En attendant de voir apparaître un de plus de lumière au bout du tunnel, je vous souhaite beaucoup de persévérance, de courage et beaucoup de bons moments de lecture.

SOCIAL

Nouvel accord sectoriel



La crise du coronavirus a eu des conséquences importantes pour tout le monde, aussi bien pour les employeurs que pour les travailleurs, qui comprennent aujourd'hui encore une panoplie d'incertitudes.

En tant que fédération sectorielle, nous sommes certainement fiers d'avoir conclu un accord sectoriel avec nos partenaires sociaux afin d'atténuer les conséquences du Covid-19. Nous espérons vite voir la lumière au bout du tunnel.

Les membres de Febelgra ont déjà été informés de cet accord par le biais d'un bulletin d'information, mais nous profitons de cette édition du First Impression pour clarifier davantage.

Le 25 juin 2020, les partenaires sociaux sont parvenus à un accord important pour la CP 130 (ouvriers; excepté le secteur des journaux).

Il est important dans ce contexte que le coût salarial baisse grâce à la réduction des cotisations ONSS et que les autres mesures en faveur de vos ouvriers soient sans coûts supplémentaires. Vous trouverez sur la page de droite une analyse plus approfondie de chaque élément de l'accord.

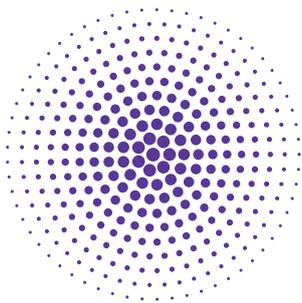
Assimilation des jours de chômage temporaire COVID-19 pour la prime de fin d'année 2020

Le chômage temporaire Corona était et reste une mesure de soutien bienvenue, mais cette forme de chômage est en fait une notion de «force majeure». Il s'ensuit que ces jours de chômage temporaire ne sont pas assimilés pour le calcul de la prime de fin d'année de vos ouvriers.

Afin de limiter l'impact financier du chômage temporaire Corona pour les ouvriers, les partenaires sociaux ont convenu d'assimiler (maximum) 50 jours de CT pour force majeure par ouvrier en 2020 aux jours de travail pour la prime de fin d'année.

Bien entendu, cela entraînera un coût pour l'employeur, mais il pourra le récupérer intégralement auprès du Fonds Febelgra.

Veillez en tenir compte lors du calcul de vos primes de fin d'année et, le cas échéant, informer votre secrétariat social. Fin 2020, un formulaire sera mis à disposition par Febelgra, avec lequel vous pourrez récupérer le prix de revient de ces assimilations auprès du Fonds Febelgra. Ce remboursement doit alors avoir lieu au plus tard le 30 juin 2021. Cette mesure s'applique aux primes de fin d'année 2020.



Si vous souhaitez recevoir les textes des CCT précitées ou plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

 kelly.ciancimino@febelgra.be

Febelgra se réjouit que cet accord, durant la crise du Coronavirus, signifie également une réduction de la charge salariale sociale pour toutes les entreprises graphiques!

Offre spéciale d'outplacement

Les ouvriers que vous avez dû licencier pendant la crise du coronavirus (entre le 01.03.2020 et le 31.12.2020) et qui n'ont pas droit à un accompagnement au reclassement professionnel (régime général - régime particulier - régime spécifique en cas de force majeure ou en cas de restructuration) peuvent accepter l'outplacement volontaire du secteur. L'offre consiste en un accompagnement de 4 ½ jours.

Les coûts de cet accompagnement à l'outplacement supplémentaire sont pris en charge par l'asbl FOGRA pour tous les ouvriers de toute la Belgique. En tant qu'employeur vous n'avez pas des coûts directs dans ce cas. Votre (ex)collaborateur peut faire sa demande d'obtention du formulaire soit auprès de son syndicat; soit en le téléchargeant sur le site web de Febelgra, ou soit par demande directe (marisa.bortolin@febelgra.be; 02/680 06 65). Cette mesure est d'application pour la période sus-spécifiée en 2020.

Réduction des cotisations patronales ONSS (pour la période allant du 01.07.2020 au 31.12.2021 inclus).

L'employeur du secteur graphique paie des cotisations ONSS, qui sont perçues par le Fonds Febelgra et qui sont destinées à compenser les indemnités complémentaires du RCC (anciennement prépension) que l'employeur doit payer. Toutefois, les conditions d'âge pour bénéficier du RCC sont limitées

Dans la CCT du 25.06.202, il a donc été convenu que les cotisations ONSS pour ce Fonds de sécurité d'existence (Fonds Febelgra) seront réduites de 0,6% à 0,3% pour les entreprises de moins de 10 travailleurs, et de 1,25% à 0,6% pour les entreprises de 10 travailleurs et plus.

Le tableau ci-dessous vous donne un aperçu : (cfr. tableau 1):

Étant donné qu'il n'était plus possible de rendre ce régime exécutable pour l'ONSS à partir du 01.07.2020, la perception se déroule comme suit pour les entreprises de - 10 travailleurs et de 10 et plus:

- 3^{ème} trimestre 2020: 0,6% et 1,25%
- 4^{ème} trimestre 2020: 0% et 0%
- 1^{er} trimestre 2021: 0,3% et 0,55%
- 2, 3 et 4^{ème} trimestre 2021: 0,3% et 0,6%

A partir du 31 décembre 2021, une évaluation de ce régime sera faite et une prolongation de cette réduction des cotisations ONSS pourrait être possible.

Cette mesure profite à toutes les entreprises du secteur graphique et donne un peu d'oxygène bienvenu durant la crise du corona en termes de coûts de personnel.

Tableau 1

Cotisations ONSS entreprises	- 10 travailleurs	+ 10 travailleurs
Jusqu'au 30.06	0,60%	1,25%
Trimestre 3/2020	0,60%	1,25%
Trimestre 4/2020	0%	0%
Trimestre 1/2021	0,30%	0,55%
A partir du trimestre 2/2021- jusqu'au 04/2021	0,30%	0,60%

SOCIAL

Chômage temporaire à pd 1 septembre 2020

La forme assouplie de chômage temporaire pour les ouvriers et les employés prendra fin le 31.08.2020 d'une manière générale. Toutefois, dans certains cas, une forme assouplie de chômage temporaire sera possible jusqu'au 31.12.2020.

Vous trouverez ci-dessous plus de détails sur les nouvelles mesures transitoires d'application à partir du 01.09.2020.

Les entreprises particulièrement touchées peuvent continuer à appliquer le régime de chômage temporaire assoupli Covid-19 jusqu'au 31.12.2020. Vous êtes considéré comme une "entreprise particulièrement touchée" si, au cours du 2ème trimestre 2020, vous avez au moins 20% de jours de chômage temporaire (chômage économique et CT corona) par rapport au nombre global de jours déclarés à l'ONSS.

Si vous recevez une réponse positive, vous pouvez continuer à utiliser la procédure simplifiée de chômage temporaire pour force majeure corona du 01.09.2020 au 31.12.2020.

Conseil: un calcul correct de la règle des 20% est donc très important. Pour cela, nous vous conseillons de consulter votre secrétariat social, car il est responsable de votre déclaration à l'ONSS et dispose donc de toutes les informations correctes.

Que faire si votre entreprise ne relève pas du régime pour les entreprises particulièrement touchées ?

Dans ce cas, à partir du 01.09.2020, les règles habituelles en matière d'introduction du chômage temporaire pour raisons économiques seront à nouveau d'application, tant pour les ouvriers que pour les employés. Certes, avec une certaine flexibilité jusqu'au 31.12.2020 (voir ci-dessous). Mais cela

d'organisation sectorielle de la CP 130 demeurent d'application. À savoir:

- que dans un régime de chômage partiel, les jours de chômage doivent être raliés à un week-end.
- que la demande électronique doit être soumise à l'ONEM le vendredi au plus tard pour pouvoir commencer (obligatoirement) le lundi.
- que les ouvriers doivent être informés des jours de chômage prévus le mercredi précédant la demande.
- etc ...

Contactez-nous si vous avez besoin de plus amples informations à ce sujet.

1.2. Régime pour les employés

C'est encore un peu plus complexe dans ces cas-ci: Votre entreprise disposait déjà d'une CCT ou d'un plan d'entreprise pour le régime général de chômage temporaire des employés?

Vous pourrez alors continuer à en faire usage ceci à partir du 01.09.2020.

Votre entreprise souhaite avoir recours pour la première fois au régime de chômage temporaire pour les employés?

Soit vous avez recours au régime transitoire de chômage temporaire pour manque de travail employés. Ceci est possible entre le 01.09.2020 et le 31.12.2020. Les conditions particulières sont les suivantes:

- Démontrer une diminution substantielle du chiffre d'affaires ou de la production d'au moins 10 %.
- L'élaboration d'une CCT au niveau de l'entreprise ou d'un plan d'entreprise.
- Proposer 2 jours de formation par mois aux employés que vous mettez temporairement au chômage.

Soit vous pouvez également avoir recours au régime général de chômage temporaire pour manque de travail pour employés pendant une période plus longue. La procédure est un peu plus stricte (inconvenient), mais le fait que vous ne devez pas proposer de jours de formation et qu'une CCT similaire puisse être conclue pour une période plus longue peut être considéré comme un avantage.

Formule pour le calcul des 20% =

Nombre total des jours de CT pour force majeure + économique en avril, mai, juin X 100

Nombre total (ouvriers et employés) des jours déclarés à l'ONSS T2/2020 (*)

(*) Il est important dans ce cas-ci de ne pas prendre en compte un certain nombre de jours. Il s'agit des:

- jours de maladie de longue durée (= incapacité de plus d'un mois)
- jours de congés sans solde (absence autorisée)
- du congé de paternité
- du congé de maternité

Les 20% de jours de chômage temporaire doivent être établis au niveau de l'entité juridique (= numéro d'entreprise).

Procédure :

Si votre entreprise répond à cette condition, vous devez soumettre un formulaire C106A-CORONA-EPT auprès de l'ONEM. Vous trouverez ce formulaire sur le site web de l'ONEM ou auprès de votre centre de services-Febelgra. Dans les 2 semaines suivant l'envoi de ce formulaire, vous recevrez une réponse de l'ONEM, qui vérifiera le calcul des 20%.

signifie que les demandes doivent être envoyées par voie électronique à l'ONEM et que les formulaires C3.2A doivent être délivrés aux travailleurs et que vous devez les enregistrer dans le livre de validation.

1.1. Régime pour les ouvriers

Entre le 01.09.2020 et le 31.12.2020, la durée maximale de la suspension de l'exécution du contrat de travail sera augmentée. Cela signifie que vous pouvez faire votre demande pour:

- un régime de suspension COMPLÈTE pour un maximum de 8 semaines (au lieu de 2 semaines dans le secteur graphique).
- un régime de suspension PARTIELLE pour un maximum de 18 semaines (au lieu également de 2 semaines dans le secteur graphique).

Attention: l'assouplissement ne s'applique qu'aux périodes précédant l'introduction d'une semaine de travail obligatoire. Les autres règles



SUEZ vous offre des solutions innovantes pour tous vos déchets

**Connaissez-vous nos solutions innovantes
pour tous vos déchets d'imprimerie ?**

**Vous cherchez un moyen efficace et rapide
pour enlever et traiter ces déchets ?**

Nous vous aidons avec plaisir !

- Nos experts identifient le type de déchet
- Nous mettons les conteneurs adaptés à votre disposition pour respecter les normes légales
- Nous recyclons et valorisons les déchets

—

shop.suez.be

 **suez**

ACTUA

Chiffres sectoriels du commerce extérieur

Import – export – balance commerciale

Tableau 1 : exportations et importations en unités monétaires (en millions d'EUR) dans l'industrie graphique belge (imprimeurs de journaux inclus) pour la période 2009-2019 (Source: Agence pour le commerce extérieur)

	Export (Mio EUR)	Évolution (%)	Import (Mio EUR)	Évolution (%)	Balance (Mio EUR)	Évolution (%)
2009	1 141	-14,21	1 042	-5,96	99	-55,41
2010	1 186	3,94	1 105	6,05	81	-18,18
2011	1 274	7,42	1 163	5,25	111	37,04
2012	1 241	-2,59	1 131	-2,75	110	-0,91
2013	1 113	-10,31	1 065	-5,84	48	-56,36
2014	1 052	-5,48	985	-7,51	67	39,58
2015	949	-9,79	758	-23	191	285
2016	983	3,58	734	-3,17	249	30,36
2017	921	-6,30	736	0,27	185	-25,47
2018 (*)	930	0,98	743	0,95	187	1,08
2019	768	-17,42	709	-3,67	59	-31,55

(*) Chiffres corrigés de la BNB

Tableau 2 : Part des exportations dans le chiffre d'affaires (imprimeurs de journaux inclus) pour la période 2009-2019

	Chiffre d'affaires (Mio EUR)	Chiffre d'affaires (Mio EUR)	Part de l'export (%)
2009	1 141	3 130,30	36,45
2010	1 186	3 125	37,95
2011	1 274	3 018	42,21
2012	1 241	2 841,10	43,68
2013	1 113	2 795,04	39,82
2014	1 052	2 842,15	37,01
2015	949	2 673,96	35,49
2016	983	2 475,97	39,66
2017	921	2 533,35	36,35
2018	930 (*)	2 561,05 (*)	36,31 (*)
2019	768	2 699,4	28,45

Dans notre numéro précédent, vous avez pu découvrir toutes les informations sur les chiffres du secteur 2019, mais nous n'avions pas encore toutes les données concernant les importations et les exportations. Nous vous présentons une vue d'ensemble complémentaire dans cette édition. Les chiffres englobent la totalité du secteur graphique.

L'année 2019 a été caractérisée par une forte baisse de notre **position à l'exportation**. Le volume des exportations n'a diminué que d'un peu plus de 17 %. En 2018 et après avoir reçu les chiffres corrigés pour cette année-là, le statu quo a persisté.

Les **importations** ont également diminué, mais dans une bien moindre mesure (- 3,67 %).

Il en résulte que l'excédent commercial a diminué de plus de 31 % en 2019.

(cfr. tableau 1)

Il est important de noter que les chiffres mentionnés (2019) sont parfois corrigés dans une moindre ou une large mesure après une longue période (par la BNB), mais il est clair que la position à l'exportation de nos entreprises belges est sous grande pression!

La **part des exportations** dans le chiffre d'affaires mondial du secteur (journaux, prépresse et finitions inclus) représentait 28,45% en 2019 (cfr. tableau 2). Ce qui est un niveau historiquement bas.

Les principaux partenaires de l'industrie graphique belge étaient en 2019 : (cfr. tableau 3)

Tableau 3 : principaux pays exportateurs

	Export (Mio EUR)	% de l'ex- port total
France	243.834	31,80
Pays-Bas	202.941	26,40
Royaume-Uni	59.305	7,70
Allemagne	57.412	7,50
Suède	23.796	3,10

ACTUA

Corona-Update sur les offres d'emploi graphiques (#PrintmediaJobs)

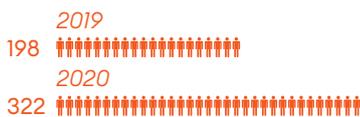
A la mi-mai, GRAFOC, le fonds de formation du monde des médias imprimés, a déjà effectué une première analyse de l'impact du Corona sur le marché du travail, sur la base de données enregistrées depuis 2016. Le volume des postes vacants peut être considéré comme étant une partie du baromètre économique.

Entre-temps, trois mois se sont écoulés et la tempête n'est pas encore passée. Il est temps de faire le point.

1. Le nombre de postes vacants jusqu'au début de Corona

Le point de départ est le nombre de postes vacants reçus entre janvier et le 15 mars, date du début « officiel » de la crise du Coronavirus. Avec une augmentation de 63% du nombre de postes vacants en 2020 par rapport à l'année dernière, on peut supposer un bon début d'année en 2020

Postes vacants => corona (15/3) : +63%



2. Le nombre total de postes vacants en 2020

Du 1er janvier au 20 août, nous avons enregistré 660 postes vacants au sein de GRAFOC pour 2020, soit une augmentation de 74 postes vacants ou +11,21 % par rapport à 2019.

Nbre total postes vacants => 20/08/20 : +11.21%



3. Pendant le Corona

Entre le 15 mars et le 20 août, il y a eu une **rétraction de 13,37 %** par rapport à 2019, ce qui est nettement supérieur aux -6 % que nous avons mesurés durant la période mars-mai lors de notre première analyse.

Depuis début corona (15/03 => 20/08) : -13.37%



4. Conclusion

Nous restons prudents quant aux conclusions que nous pouvons tirer des chiffres et il est possible que l'évolution au cours du dernier trimestre nous donnera une image plus claire.

Il y a des postes vacants, mais aussi du chômage économique, des licenciements et nous espérons une reprise après la période plus calme des vacances.

D'après l'enquête que le GRAFOC a réalisée avec Febelgra en avril, 67 % des entreprises signalent une baisse de leur chiffre d'affaires de plus de 50 % et du chômage économique pour 60 % des entreprises.

Les postes vacants sont évalués de la même manière depuis 2016. Les postes vacants concernent les professions du secteur des médias imprimés, exception faite des entreprises de presse purement écrite.

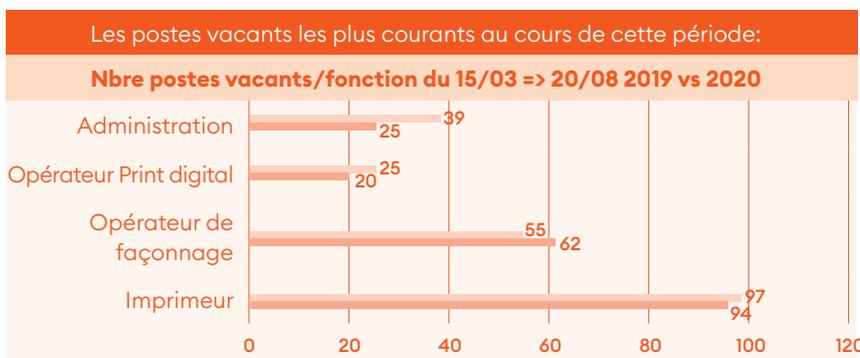
Plus d'infos:

info@grafoc.be | www.grafoc.be | www.printmediajobs.be

Vous êtes à la recherche de nouveaux collaborateurs, Grafoc peut vous aider en ce qui concerne l'offre et la demande, prenez contact avec david.benoit@grafoc.be (0472 96 66 27) ou henk.vanderbeke@grafoc.be (0472 78 30 93)

Outplacement:

Pour les entreprises/PC130 qui se retrouvent avec un licenciement dans lequel aucun outplacement légal ne doit être proposé, GRAFOC propose un trajet raccourci gratuit de 4 demi-journées.



Chiffres de secteur de L'EU



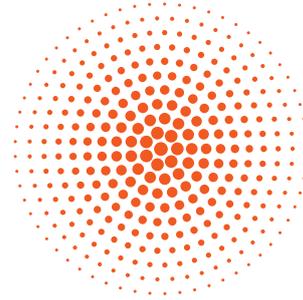
ACTUA

Dans l'édition précédente du First Impression, nous avons évoqué les chiffres du secteur en Belgique pour 2019, qui se caractérisaient par les paramètres suivants: le nombre d'entreprises et l'emploi diminuent sensiblement et les investissements continuent de baisser. L'augmentation du chiffre d'affaires dans le secteur graphique (journaux non inclus) est toutefois positive et encourageante.

Une tendance à la baisse similaire se reflète au niveau européen en termes de nombre d'entreprises, d'emploi et de chiffre d'affaires. Les données datent de 2017, mais les perspectives d'avenir du secteur (voir FI 04 & 05) montrent que cette évolution peut s'étendre à la situation actuelle.

Nombre d'entreprises, travailleurs et chiffre d'affaires

- En 2017 il y avait environ 603.500 travailleurs actifs dans l'industrie graphique européenne.
- En 2017 l'industrie graphique européenne comptait environ 109.000 entreprises, avec un chiffre d'affaires d'environ 79 milliards d'EUR.
- Le chiffre d'affaires de l'industrie graphique européenne a diminué d'environ 23% par rapport aux dix dernières années (2008-2017). Le nombre d'entreprises a diminué de 17% et le nombre de travailleurs de 26% au cours de la même période.
- L'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie génèrent le plus grand chiffre d'affaires et ont le plus grand nombre de travailleurs en Europe, tandis que la France, l'Italie et l'Espagne comptent le plus grand nombre d'imprimerie en Europe.. *cf.* **tableau 1** pour plus de détails.



POUR PLUS D'INFOS :

Intergraf Economic report 2020
ann.kestens@febelgra.be





En se basant sur le nombre d'entreprises, de travailleurs et le chiffre d'affaires, nous avons un chiffre d'affaires considérable par travailleur en Belgique. [cfr. tableau 2](#)

La taille des entreprises

En observant la taille des entreprises dans l'UE, nous arrivons aux conclusions suivantes

- 89% des imprimeries européennes comptent moins de 10 travailleurs.
- 95% des imprimeries européennes sont des petites et moyennes entreprises employant moins de 20 travailleurs.
- Moins de 1% des imprimeries européennes ont plus de 250 travailleurs et seulement 5% des imprimeries européennes comptent plus de 20 travailleurs. [cfr. tableau 3](#)

Chiffre d'affaires

Et en ce qui concerne le chiffre d'affaires, nous voyons:

- que 89% des imprimeries européennes de moins de 10 travailleurs génèrent 19% du chiffre d'affaires de l'industrie européenne graphique.
- Alors que moins de 1% des imprimeries européennes de plus

de 250 travailleurs génèrent 21% du chiffre d'affaires total.

- En d'autres termes, la moitié du chiffre d'affaires de l'industrie graphique européenne est générée par des entreprises comptant moins de 50 travailleurs.

Les coûts de main-d'œuvre

- Les coûts de main-d'œuvre ont augmenté de 16% entre 2008 et 2017.
- La Norvège, le Danemark et la **Belgique** ont les coûts salariaux par travailleurs les plus élevés (équivalent temps plein). La Bulgarie a les coûts de main-d'œuvre les plus bas, qui sont plus de 10 fois inférieurs à ceux de la Norvège, du Danemark ou de la Belgique. [cfr. tableau 4](#)

Le commerce entre le Royaume-Uni et l'UE

Enfin, nous vous donnons un aperçu des pays qui commercent avec le Royaume-Uni en 2019, en distinguant l'importation et l'exportation.

- Le Royaume-Uni a un excédent commercial avec la plupart des pays européens, à l'exception de la Belgique et des Pays-Bas, du

fait qu'il y a moins d'exportation que d'importation.

- Pour les impressions, l'Irlande, l'Allemagne, la France et les Pays-Bas sont les principaux partenaires commerciaux du Royaume-Uni. Le Royaume-Uni exporte pour plus de 270 millions d'EUR de produits imprimés vers l'Irlande et l'Allemagne, mais n'importe que 45 millions d'EUR de produits imprimés d'Irlande et plus de 200 millions d'EUR de produits imprimés d'Allemagne. [cfr. tableau 5](#)

Une situation qui sera très probablement bouleversée par l'arrivée du Brexit et qui a déjà entraîné une forte baisse des exportations de la Belgique vers le Royaume-Uni au cours des deux dernières années.

Tableau 2 - Chiffre d'affaires par travailleur, en EUR, 2017

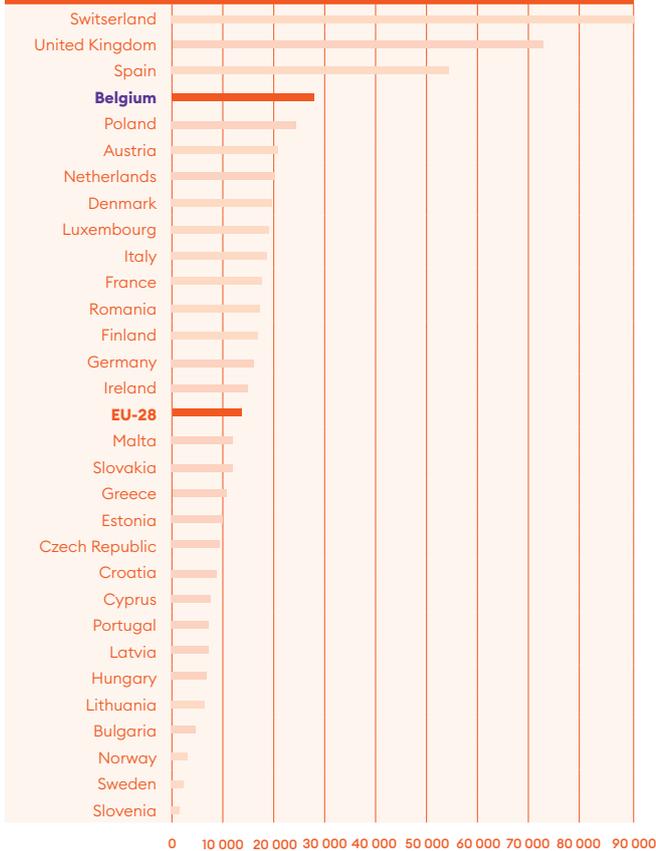


Tableau 3 - Grandeur de l'industrie graphique européenne (nbre de travailleurs), EU-28, 2017

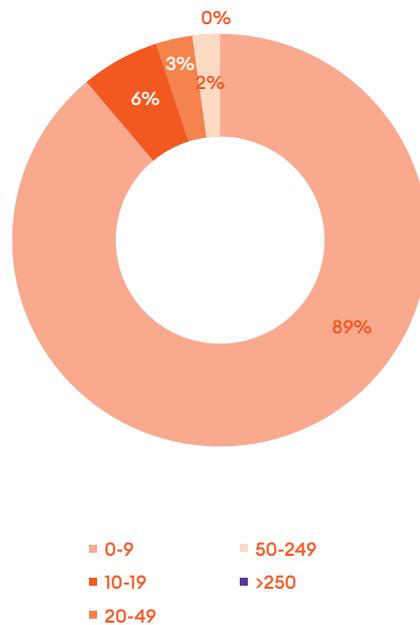
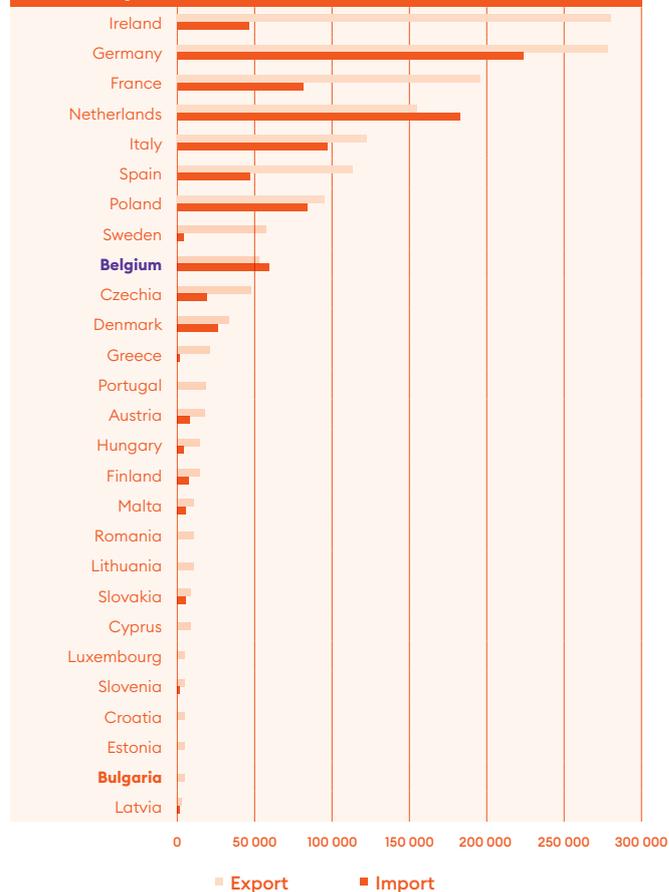


Tableau 4 - Coûts de main-d'œuvre par travailleur à temps plein, en 1.000 EUR, 2017



Tableau 5 - Partenaires commerciaux du Royaume-Uni au sein de l'UE-27, 2019 en EUR



■ secteurs de production ■ secteur de l'industrie graphique

NOUVEAU MEMBRE

Afwerkingsatelier t'Etiket



L'origine de l'entreprise

J'étais directeur de production dans une entreprise de l'industrie du ruban adhésif, et ma femme travaillait dans notre librairie t'Etiket. Après dix ans, j'ai décidé de travailler à la librairie avec mon épouse.

En 2005, nous avons fait la connaissance de personnes, devenus des amis entre-temps, qui s'occupaient des impressions des associations et qui faisaient aussi de la finition et cela m'a fasciné. Lorsqu'ils ont décidé de vendre leur entreprise, je me suis d'abord lancé dans leur affaire, puis je l'ai rachetée. Au début, nous combinions les deux, la librairie et l'imprimerie, et puis j'ai remarqué que l'impression m'intéressait moins, mais que j'adorais la finition. J'ai acheté d'autres machines (des poinçonneuses, machines wire-o,...). Ensuite, j'ai commencé à moins imprimer et j'ai contacté des imprimeurs et éditeurs pour leur proposer mes services de finition.

À la fin de 2008, nous avons décidé d'arrêter la librairie en raison de l'augmentation des demandes et nous avons déménagé dans un local à Tongerlo. Le nom 'Etiket' a été repris dans la nouvelle société.

Puis nous avons continué à investir dans l'achat de machines de finition (poinçonnage, perforation, wire-o,...) et nous avons 6 à 7 employés. Suite à la crise bancaire de 2010 ce nombre s'est réduit. Après cela, en plus de la demande de finition, j'ai également reçu beaucoup d'autres demandes 'fait maison' et c'est ainsi que nous avons créé notre atelier 'maison'. Je peux demander aux collaborateurs indépendants de faire chez eux des finitions manuelles précises qui ne

sont pas possibles à la machine. Je fourni ensuite un modèle. Ce segment a conduit à la croissance de l'entreprise avec un déménagement à l'emplacement actuel situé Gasstraat à Geel.

Je me concentre principalement sur le segment et les tirages moyens qui sont plus rentables et je pense que c'est aussi le segment où vous pouvez le mieux survivre dans le secteur actuellement. Ceci en plus de la valeur ajoutée de l'atelier 'fait maison'. On peut combiner une partie de finition interne et de finition à l'atelier maison ce qui entraîne des prix de revient plus bas.

J'ai également remarqué que les visites fréquentes des clients portent leurs fruits. Les clients sont toujours étonnés de voir tout ce que nous faisons sur place.

Vos études en rapport avec votre job?

Ma femme est infirmière, je suis diplômé en électronique et j'ai été militaire de carrière pendant 2 ans. J'ai suivi des cours du soir pendant que je travaillais en comptabilité, en anglais et par la suite dans l'option graphique.

Qui sont vos clients?

Principalement des imprimeurs et des éditeurs, mais également des entreprises pharmaceutiques. Celles-ci particulièrement pour l'atelier 'fait maison', où l'on doit entre autres mettre l'échantillon en boîte. Les quantités sont très importantes.

Nous sommes également dans la phase finale de l'obtention d'une commande pour une entreprise de «papier peint» pour laquelle nous ferons la finition des livres

d'échantillons très luxueux, avec des couvertures haut de gamme.

Nous travaillons également pour une entreprise spécialisée dans l'emballage de matériel de pêche.

Comment se porte l'entreprise dans la période Corona ?

Contrairement à la plupart des entreprises du secteur, nous connaissons en fait une bonne année. La meilleure jusqu'à présent. Nous nous occupons de la finition (via l'atelier 'fait maison') des entreprises d'emballage, qui ont également vu leur chiffre d'affaires augmenter pendant la crise du Corona. Nous avons pu, de cette manière, maintenir nos indépendants en activité de manière continue.

Et comment voyez-vous l'avenir du secteur en général ?

Ce sont des temps incertains. Je continue à chercher des niches. Et je me méfie également des investissements supplémentaires. Des visites régulières dans les imprimeries me permettent de rester en contact et de savoir ce qui se passe dans le secteur.

Qu'est-ce qui rend votre travail tellement passionnant?

Je peux faire des choses différentes chaque jour. Je trouve très intéressant d'interagir avec d'autres imprimeurs pour obtenir des résultats de finition qui nous distinguent. Les imprimeries peuvent nous contacter si elles ne trouvent pas de solutions et nous mettrons tout en œuvre pour en trouver une parfaite ensemble.

Nous remercions Pascal Verstreken et Sandra Bogaerts, les CEO de Afwerkingsatelier t'Etiket pour cette interview.

NOUVELLE COLLÈGUE

Bienvenue

KELLY

kelly.ciancimino@febelgra.be | T +32 2 680 06 67 | M +32 478 39 41 20



Dans la précédente édition de notre magazine mensuel, nous faisons nos adieux à Gilberte Le Jeune qui a donné son cœur à Febelgra pendant de nombreuses années.

Nous avons accueilli sa remplaçante, Kelly CIANCIMINO, chez Febelgra le 24 août 2020 et elle suit actuellement son programme d'intégration et de formation.

Kelly nous a rejoint en tant que HR Business Partner et sa tâche principale sera de fournir des conseils sociaux et RH, ce qui faisait partie

auparavant des attributions de Gilberte. Elle est très motivée pour devenir une nouvelle ambassadrice de Febelgra et pour offrir de manière optimale les services de votre fédération sectorielle.

Kelly a 32 ans et est bilingue FR/NL. Elle a débuté sa carrière professionnelle en tant que collaboratrice du service à la clientèle dans un établissement financier, pour occuper ensuite un poste dans les ressources humaines au sein de la même entreprise, et ensuite dans une grande société de travail intérimaire.

Avant de rejoindre Febelgra, Kelly a été active pendant 4 ans en tant que responsable RH dans le secteur automobile.

Nous lui souhaitons bonne chance et une carrière passionnante au sein de notre fédération !

Pour toutes questions ou conseils pendant la période d'introduction de Kelly, vous pouvez bien entendu toujours me contacter.

Marc Vandembroucke
Directeur Général

EN BREF

La Journée Découverte Entreprise 2020

4 OCTOBRE 2020

Suite à l'énorme succès rencontré en 2019, le plus grand événement tous publics d'un jour en Belgique se déroulera à nouveau cette année le 4 octobre. La Journée Découverte Entreprise est une véritable plateforme entre des centaines d'entreprises et le grand public

C'est le moment idéal pour faire accroître votre notoriété en laissant découvrir les coulisses et le savoir-faire de votre entreprise. C'est l'occasion de montrer et de lancer de nouveaux produits et d'augmenter votre chiffre d'affaire. Profitez-en également pour faire comprendre votre métier et susciter des vocations.

Vu que la crise du coronavirus fait encore et toujours partie de notre quotidien, vous avez la possibilité de présenter votre entreprise sous les 3 formules suivantes :

- « Spot TV » une visite virtuelle sous forme de promo
- « Lifestyle » un publireportage vidéo : coulisses et interviews
- « Live » le dimanche 4 octobre : un plateau télé avec différents intervenants et des FB live dans les entreprises participantes

Inscrivez sans plus attendre votre entreprise à la Journée Découverte Entreprise 2020 ou contactez JDE Wallonie pour tout renseignement via

le lien suivant :
<https://www.jde-wallonie.be>

Votre entreprise sera également présente dans le magazine de 72 pages encarté dans tous les quotidiens du groupe Sudpresse et les éditions du 7 Dimanche, une nouvelle occasion de visibilité pour votre entreprise.



Le mot de remerciement de Gilberte

TELLEMENT d'emails, de petits coups de téléphone, de fleurs, de cadeaux, Tout cela avec **TELLEMENT** de mots gentils, sincères & touchants

MERCI
Portez-vous bien

Gilberte



Semaine de la transmission d'entreprise 2020

9 AU 20 NOVEMBRE

Une entreprise peut se développer de manière tout-à fait autonome, mais également en reprenant une autre entreprise, ce qu'on appelle aussi la reprise stratégique.

Reprendre une entreprise présente certainement des avantages en termes de coûts de démarrage, de synergies (économies de coûts communs, augmentation de la part de marché,...),...

Mais soyons prudents car lors d'une reprise d'entreprise, beaucoup de choses peuvent aussi mal tourner. Comme par exemple une mauvaise adéquation stratégique, un choc des cultures d'entreprise, des erreurs de diligence raisonnable, ... C'est pourquoi une acquisition d'entreprise réussie nécessite beaucoup de préparatifs. Sachez également que le processus de reprise peut prendre de plusieurs mois à plus d'un an. Une reprise réussie est alors le résultat

d'une vision claire et d'une réflexion stratégique forte.

Les objectifs de cette semaine sont les suivants:

- Sensibiliser et informer sur les enjeux de la cession/reprise d'une entreprise
- Accompagner les cédants/reprenneurs dans la réussite de leur projet grâce à l'expertise de professionnels en transmission
- Faciliter la mise en relation entre cédants et reprenneurs potentiels de manière totalement neutre et selon une approche personnalisée, soucieuse du respect de la confidentialité.

En Wallonie, SOWACCESS organise cette 5^{ème} édition qui aura lieu sur un intervalle de deux semaines du 9 au 20 novembre. Vous trouverez de plus amples informations sur leur site dès début octobre : semainedelatransmission.be/fr

Rectificatif

Dans l'édition n°6 du First Impression, une erreur s'est glissée dans l'article « Gilberte de Febelgra » se trouvant en page 9. Le prénom de Monsieur De Coker a été mal orthographié. Il s'agit bien d'Eric De Coker avec un 'c'. Toutes nos excuses pour cette erreur.

ACTIVITÉS



Webinar avec Steven van Belleghem

22 SEPTEMBRE 2020 - 09.00 H

La dernière décennie a été caractérisée par l'introduction de la 4G, des médias sociaux et des services mobiles. Ces technologies ont entraîné un changement dans l'expérience client. Les clients attendent une utilisation facile, un personnel sympathique et empathique, des services omni-channel et des prix compétitifs.

Dans sa présentation, Steven expliquera comment vous pouvez faire la différence auprès de vos clients grâce à une technologie intelligente et à l'énergie humaine.

Grâce à des exemples de grandes et petites entreprises nationales et internationales, vous aurez un excellent aperçu de la manière dont d'autres entreprises et secteurs gèrent cette opportunité numérique. Steven abordera le rôle des données, le rôle des interfaces numériques et l'évolution du rôle des personnes dans la relation avec le client.

Ce webinar est organisé en collaboration avec



Steven van Belleghem est un conférencier renommé, tant chez nous qu'à l'étranger et ses discours principaux sur Youtube ont déjà été visionnés des milliers de fois. Ce webinar vaut sans aucun doute le coup !

Webinar 'Print Power' avec Ulbe Jelluma - Print Power Europe.

TRUMP IS GREAT, CLIMATE CHANGE IS A HOAX & PRINT IS DEAD

DATE À CONFIRMER

La couverture médiatique d'aujourd'hui a radicalement changé. Les faits et les chiffres cèdent la place aux opinions et convictions (colorées) via les médias sociaux. Et la société est clairement plus intéressée par la durabilité et l'écologie.

Le secteur graphique perd du chiffre d'affaires au profit des médias numériques. D'autre part les annonceurs et les publicitaires croient en la presse écrite. Les

livres numériques ne sont pas une concurrence pour les versions imprimées, etc ...

L'industrie doit reprendre l'avenir en main et travailler sur trois étapes d'une communication efficace: créer une prise de conscience, convaincre et vendre des applications d'impression.

Notre conférencier vous racontera la totale sur ce sujet.

Webinar 'Les droits d'auteurs' et les 'conditions de vente'

DATE À CONFIRMER



Chez Febelgra, nous recevons régulièrement des questions sur ces deux sujets. Au cours de cette session, nous aimerions aborder plus en détail ces deux sujets et répondre ainsi à toutes vos questions.

LES DÉTAILS POUR PARTICIPER AUX WEBINAIRES PRÉMENTIONNÉS SERONT COMMUNIQUÉS EN TEMPS UTILE.

Fespa on tour est reporté.

DE NOUVELLES DATES ARRIVENT PROCHAINEMENT

UPDATE CHIFFRES

Salaires et charges

L'indice santé du mois de juillet 2020 s'élève à 110,16.

Travailleurs CP 130

L'indice lissé pour juillet 2020 est de 107,93 et se situe dans le disque de stabilisation 104,77 et 109,01. Par conséquent, il n'y a pas d'indexation en août 2020.

Employés CP 200

Les appointements réels sont indexés au 1er janvier 2020 de 0,80% sur base de l'évolution de la moyenne arithmétique des chiffres de l'index de novembre/décembre 2018 en comparaison avec la moyenne de novembre/décembre 2019.

Pourcentages onss au 01.07.2019

	OUVRIERS			EMPLOYÉS		
	entreprise 1	entreprise 2	entreprise 3	entreprise 1	entreprise 2	entreprise 3
	<10 psl	10-19 psl	≥ 20 psl	<10 psl	10-19 psl	≥ 20 psl
Montants de base	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88
Montants divers	11,04	12,73	12,78	5,47	7,16	7,21
Fonds de sécurité d'existence	2,01	2,66	2,66	0,23	0,23	0,23
Total montants employeur	32,93	35,27	35,32	25,58	27,27	27,32

Le paiement unique pour les vacances annuelles n'est pas repris dans ce tableau.

Charges sociales

Ouvriers à partir du 01.07.2020	1 ÉQUIPE		2 ÉQUIPES		3 ÉQUIPES	
Frais inhérents au temps de travail 1	1,1995	19,95%	1,2911	29,11%	1,4989	49,89%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0253	2,53%	0,0261	2,61%	0,0261	2,61%
Charges sociales	1,5299	52,99%	1,5299	52,99%	1,5299	52,99%
Charges sociales salariales	1,8604	86,04%	2,0014	100,14%	2,3193	131,93%

Calcul basé sur une entreprise de ≥ 20 travailleurs et de classe salariale XIV. Il est tenu compte du non-versement du prélèvement anticipé de 22,80% pour travail en équipes.

Employés à partir du 01.07.2020

Frais inhérents au temps de travail 1	1,2365	23,65%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0882	8,82%
Charges sociales	1,3102	31,03%
Charges sociales salariales	1,7083	70,83%

Il n'est pas tenu compte de la diminution structurelle des charges, des éco-chèques d'un montant de 250,00 EUR (employé à temps-plein) et la prime de 250 EUR (introduction en 2016).

Indice salarial

2009	01.01.2009	145,36	2012	09.01.2012	155,39	2015	01.01.2015	157,17	2018	01.01.2018	163,93
	01.06.2009	145,73		08.10.2012	158,59	2016	01.01.2016	157,75		01.08.2018	167,20
2010	01.01.2010	145,58	2013	01.01.2013	158,63		01.04.2016	156,07	2019	01.10.2019	168,07
	12.07.2010	148,94		01.04.2013	157,95		09.05.2016	159,31	2020	01.01.2020	170,32
2011	01.01.2011	149,04		01.10.2013	157,94	2017	01.01.2017	159,31		01.02.2020	173,68
	11.04.2011	152,11	2014	01.01.2014	157,42		08.05.2017	162,61		01.07.2020	172,89

Indices papier

L'indice papier exprime l'évolution des prix du papier, une des principales matières premières de l'industrie graphique. Des indices sont calculés pour le papier Offset sans bois, Maco sans bois et Maco avec bois. La période de référence est les prix au 01.01.1973. Les indices des prix du papier ont été portés à 100 à cette date.

Date	Offset sans bois	Maco sans bois	Maco sans bois	Date	Offset sans bois	Maco sans bois	Maco sans bois
30.06.2020	266,19	245,57	289,84	31.01.2020	271,84	249,92	290,82
31.05.2020	269,91	246,20	289,84	31.12.2019	284,49	262,30	290,82
30.04.2020	269,91	251,57	290,82	30.11.2019	281,66	261,60	290,82
31.03.2020	269,91	251,57	290,82	31.10.2019	283,75	259,81	290,82
29.02.2020	273,32	247,77	290,82	30.09.2019	279,00	256,84	290,82

Vous trouverez les chiffres les plus récents sur notre site www.febelgra.be sous Services / Commercial / Etiquette SMI. Les auteurs, la rédaction et l'éditeur veillent à la véracité des informations publiées, pour lesquelles leur responsabilité ne peut être engagée.

FOCUS SUR LE PAPIER

LuxoArt®

LuxoArt® made in Belgium

La fabrique de papier Burgo Ardennes à Virton ne vous est certainement pas inconnue, ainsi que l'assortiment de papiers LuxoArt® qui est fabriqué en Belgique et en stock dans notre magasin.

LuxoArt® illumine votre horizon

Luxo® signifie lumière – et sans celle-ci, il n'y a pas de couleurs. C'est pour cette raison que la lumière est l'aspect principal de la ligne LuxoArt®- c'est un assortiment de papiers couchés.

Cette lumière leur donne leurs caractéristiques pures, sans compromis qui est leur blancheur. Les deux qualités ont chacune leur expression unique. Chaque blanc a son propre langage.

La gamme LuxoArt®- est une qualité de papiers qui sont conditionnés de façon optimale et qui se différencient par leurs surfaces et leurs grammages.

Trouver son partenaire LuxoArt®- c'est regarder, toucher et comparer, mais avant tout un allié pour divers projets d'impressions exigeants et complexes.

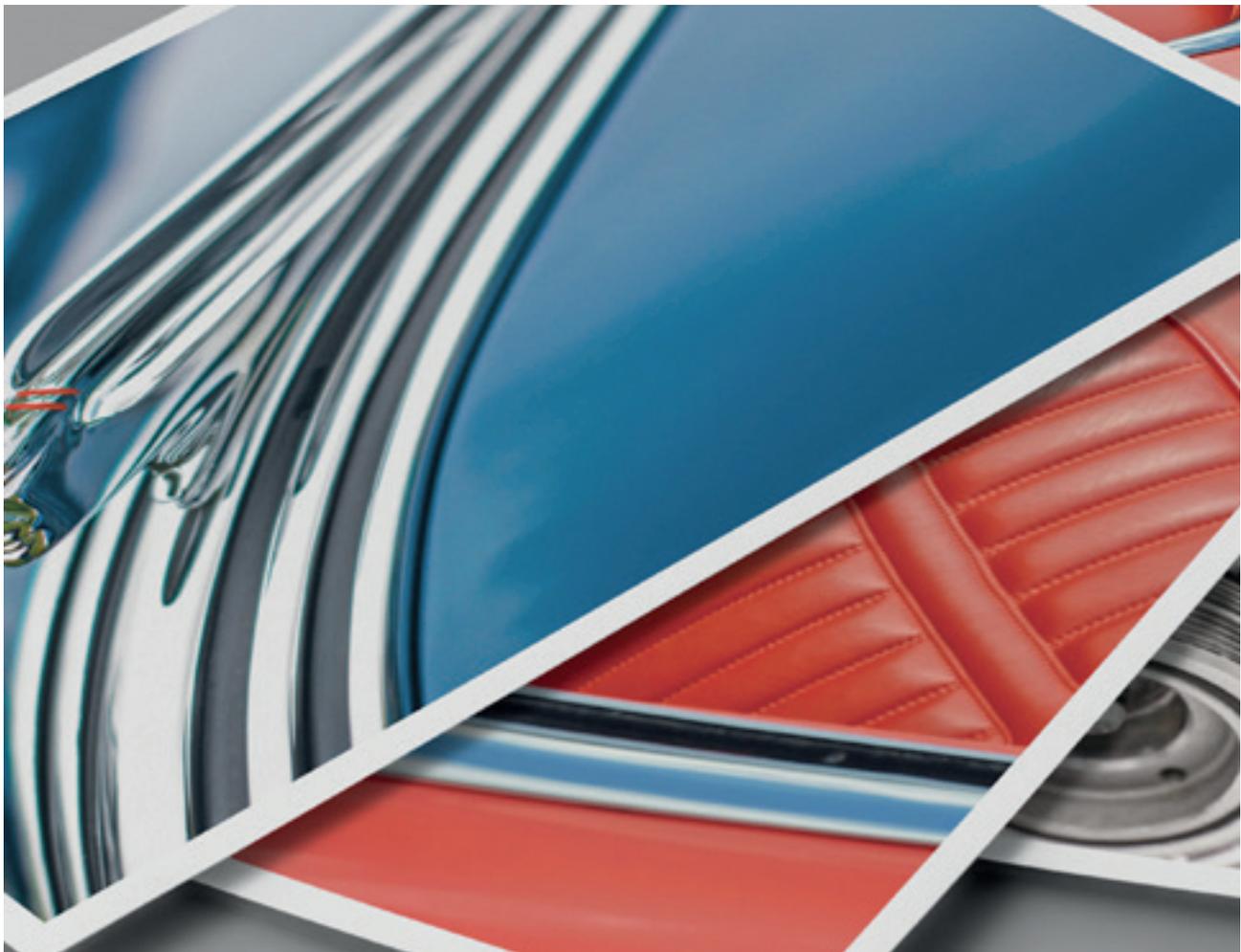
- LuxoArt® Silk est un papier couché blanc sans bois avec une surface satinée.
- LuxoArt® Gloss est un papier couché blanc sans bois avec une surface brillante.

Vous souhaitez un échantillon, plus d'informations, consultez notre site web www.papyrus.com/befr et n'hésitez pas à nous contacter via info.be@papyrus.com. Ou par téléphone au 02 529 85 11.

PAPYRUS 



First Impression a été imprimé sur du LuxoArt® Silk 130 g/m².



Partners in creativity

